

Entreprises des Métiers de Bouche

Bénéficiez d'un diagnostic « pertes et gaspillage alimentaires »

En 2015, 250 artisans des métiers de bouche de la Région Rhône-Alpes ont répondu à une enquête sur le gaspillage alimentaire. Plusieurs constats ont été faits :

- une définition des pertes et du gaspillage très disparate, ces notions étant très différentes d'un métier ou d'une personne à l'autre,
- une méconnaissance réelle des chefs d'entreprises concernant les pertes dans leur entreprise, qu'elles soient liées aux phases de production ou aux invendus,
- une difficulté pour les professionnels de connaître le coût inhérent aux pertes (manque d'éléments quantitatifs précis : volume, poids, quantités, ...).

Fort de ce constat, la CMA de l'Ain vous propose de réaliser un diagnostic, sans visée commerciale et en toute confidentialité, au sein de votre entreprise.

Cette visite gratuite dans votre entreprise a pour but de vous aider à identifier vos sources de pertes, de la réception des matières premières à la vente des produits finis, et de vous proposer des solutions concrètes pour réduire l'impact économique et environnemental des différents gaspillages alimentaires identifiés dans votre activité.

- Corine HEMERY
- c.hemery@cma-ain.fr
- Tél. 04 74 47 49 41

Remise des prix du concours Artiz'clip



Organisé par le Crédit Mutuel Sud-Est, en partenariat avec les CMA de l'Ain, de la Loire et du Rhône, ce concours s'adresse exclusivement aux sections d'apprentis de l'artisanat.

L'idée ? Promouvoir leur métier par le biais d'un à trois clips vidéo d'une minute maximum. En 2016, neuf classes ont participé au concours (18 vidéos ont été produites). Ces vidéos ont été visionnées et notées par un jury. Les quatre classes ayant obtenu les meilleures notes ont reçu un prix allant de 500 € à 2 000 €.

Pour l'Ain, le prix a été remis à la Maison Familiale Rurale de Balan à la seconde pro Farine par Pierre Girod vice-président.

CertimétiersArtisanat, qu'est-ce que c'est ?



C'est un certificat de signature électronique qui garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur Internet. Il est conforme aux règles de sécurité les plus récentes. Il est personnel et vous est remis en main propre. Il contient votre nom, votre prénom, le SIREN et la raison sociale de votre entreprise.

CertimétiersArtisanat : à quoi va-t-il vous servir ?

À faire vos déclarations administratives via Internet telles que les déclarations fiscales (TéléTVA), sociales (URSSAF, Net-entreprises), les immatriculations de véhicule (SIV), les modifications au Répertoire des métiers ; à répondre aux appels d'offres des marchés publics par voie dématérialisée ; à garantir l'intégrité de tous vos documents (vos courriels, vos devis, vos factures) ; à remplacer vos identifiants et vos mots de passe.

CertimétiersArtisanat : comment l'obtenir ?

Il suffit d'en faire la demande auprès d'un conseiller de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

- Nicolas PELISSON
- n.pelisson@cma-ain.fr
- Tél. 04 74 47 49 21



Avis à tous les professionnels des métiers de l'automobile

À partir du 1^{er} janvier 2017 le client peut demander aux professionnels de l'automobile la réparation de son véhicule à partir de pièces d'occasion plutôt que neuves (décret 2016-703 du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire).



À NOTER

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat organisera, le mercredi 15 février à 19h, une réunion d'information dans ses locaux.

- Karine ROUCHON
- k.rouchon@cma-ain.fr
- Tél. 04 74 47 49 12